Les éditions du Conseil de développement

L'Espace Citoyen du Grand Annecy
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Les carnets

Evelyne MARTEAU
Groupe ALIMENTATION

JARDINS PARTAGÉS DU GRAND ANNECY

UN GUIDE POUR LES CRÉER ET SURTOUT POUR LES FAIRE VIVRE

2024

Sommaire

Édito 7

Méthode 9

MANGER MIEUX, MANGER SAIN ET LOCAL GRÂCE AUX JARDINS PARTAGÉS.

Les mains dans la terre, un défi pour les territoires.

ÉTAPES CLÉ 1

La création

13

Les étapes clé pour réussir la création d'un jardin partagé 16

Ancrer la nature en ville 20

Les comportements à changer 22

Des jardins partagés sur le territoire 24

2 ORIGINES & TENDANCES

Les évolutions actuelles 27

Les origines 30

Évolutions récentes 31

Les jardins partagés aujourd'hui 34

Scénarios d'usage 36

Nouvelles tendances 40

3 CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les défis à relever 45

Réussir l'implantation 48

Les défis à relever 51

Source de conflits entre les participants 53

Anticiper ces problèmes pour les éviter 55

Les parties prenantes 59

4 ÉTABLIR LES RÈGLES

Trame et exemple 61

Règles de fonctionnement 64

Gestion des conflits 68

Trame de règlement intérieur 70

Exemple de règlement intérieur 72

ÉDITO

Promouvoir, animer et pérenniser les jardins partagés. Favoriser le partage d'expériences pour des jardins partagés qui durent.

Après la pandémie de COVID-19, les aspirations de la population en matière de retour à la nature ont évolué de manière significative. La crise sanitaire a conduit de nombreuses personnes à réévaluer leurs priorités, à privilégier des activités de plein air et à accorder une plus grande importance à la nature en ville. De plus, elle a renforcé l'intérêt pour la préservation de l'environnement et le développement durable.
Les habitants cherchent à favoriser une meilleure intégration de la nature dans les zones urbaines, à promouvoir la végétalisation des espaces, et à soutenir la préservation des zones vertes au sein des agglomérations.

Dans ce contexte les jardins partagés peuvent y contribuer tout en facilitant les échanges et les liens sociaux.
Car en effet, les jardins partagés, c'est avant tout une histoire de liens : avec la terre et avec ses voisins.

De plus les jardins partagés offrent un accès abordable à des aliments frais, favorisent l'apprentissage de compétences utiles, et créent des liens sociaux. Ils sont donc bénéfiques au bien-être mental et au sentiment d'auto-efficacité tout en renforçant la sécurité alimentaire. Ils encouragent également des pratiques durables et sensibilisent aux enjeux environnementaux.
Les avantages, on le voit, sont nombreux. C'est pourquoi les communes plus rurales s'y intéressent également.

La création de jardins partagés s'inscrit dans ces valeurs.
Ce guide pratique pourra accompagner les personnes qui souhaitent découvrir ou développer les jardins partagés.

MANGER MIEUX, MANGER SAIN ET LOCAL GRÂCE AUX JARDINS PARTAGÉS.

Les mains dans la terre : un défi pour les territoires.

Les jardins partagés, pédagogiques, ouvriers et familiaux font partie d'une dynamique de conversion vers une ville nourricière et une agriculture urbaine. Il est essentiel de sensibiliser et d'accompagner les habitants aux changements alimentaires liés au dérèglement climatique, à la crise sanitaire et à nos pratiques consuméristes. De nombreux acteurs locaux, tels que les jardins partagés, les restaurants bio, et les initiatives fermaculture, contribuent à cette dynamique de conversion. Nulle prétention d'arriver à l'autonomie alimentaire par là... juste une contribution à la dynamique locale du territoire qui entend, à travers son Plan Alimentaire Territorial (PAT), se saisir de la question.

D'après nos enquêtes, le jardin partagé nous a paru être un lieu sensible, propice à l'inclusion et au lien social. Mais cela ne va pas de soi et la démarche mérite d'être accompagnée et soutenue.

Alors, comment faire pour faciliter le partage d'expériences de création et d'animation dans la durée d'un jardin partagé ? **Le plus difficile n'est pas de le créer mais de le faire vivre pour qu'il dure.**

Nous visons à promouvoir l'échange d'expériences orienté vers une meilleure connaissance de chacun des acteurs du territoire, des possibilités d'élargir son champ d'action et d'intervention. Ne surtout pas rester dans l'entre-soi mais faire profiter aux alentours des bénéfices et risques de ses propres expériences. Trouver des relais. S'entraider. Ainsi, une réelle coopération pourrait être menée à l'échelle de l'agglomération...

Comment avons-nous procédé ?

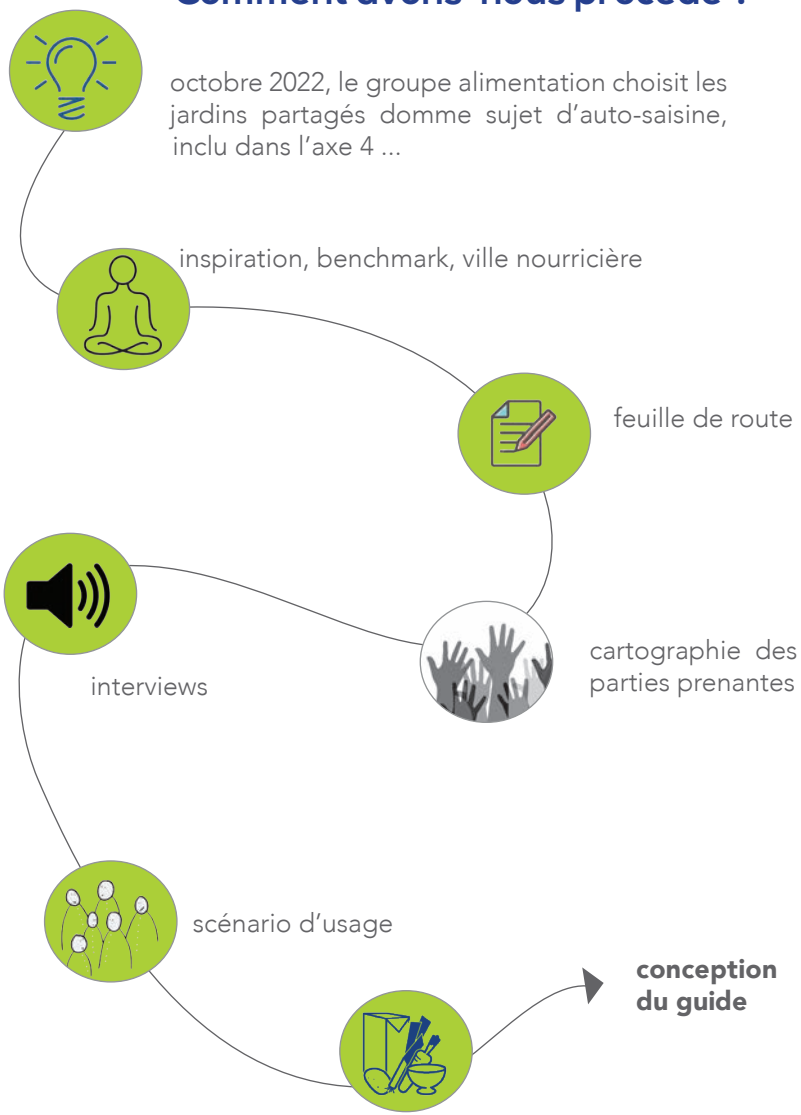

JARDIN

> Une certaine vision de la nature et de la relation avec les autres.
>
> *[citation atelier février 2023]*

social
lien
transmission
mutualisation
rencontre
valeur
santé
convivialité
sourire
utile
entraide
apprentissage

PARTAGÉ

JARDINS PARTAGÉS

1. LES ÉTAPES CLÉ

1

RÉUSSIR LA CRÉATION D'UN JARDIN PARTAGÉ

1. Les étapes clé
2. Ancrer la nature en ville
3. Les comportements à changer
4. Jardins partagés sur le territoire

1. LES ÉTAPES CLÉS POUR RÉUSSIR LA CRÉATION D'UN JARDIN PARTAGÉ

La création d'un jardin partagé peut être un projet enrichissant qui favorise la collaboration communautaire, l'éducation environnementale et la croissance personnelle. Il est important de garder à l'esprit les objectifs éducatifs, environnementaux et sociaux tout au long du processus. La création d'un jardin partagé implique plusieurs démarches pour s'assurer que le projet se déroule de manière efficace et harmonieuse. Voici les étapes générales à suivre pour créer un jardin partagé :

1. **Identifier l'emplacement** : le premier pas consiste à trouver un emplacement approprié. Cela peut être un terrain vacant, un espace communautaire, un coin d'école, ou un autre espace accessible aux participants.

2. **Mobiliser la communauté** : rassembler un groupe de personnes intéressées par le jardinage et discuter de l'idée de créer un jardin partagé. Il peut s'agir de voisins, d'amis, de membres de la famille, d'élèves, d'enseignants, ou d'autres personnes de la communauté.

3. **Évaluer les ressources** : identifier les ressources disponibles, y compris le financement, les outils, l'eau, les graines et la main-d'œuvre. Déterminer ce qui est nécessaire pour lancer le projet.

4. **Définir les objectifs** : réfléchir à ce qui doit être accompli, qu'il s'agisse de cultiver des légumes, de sensibiliser à l'environnement, de créer un espace communautaire ou de promouvoir la durabilité.

5. **Concevoir le jardin** : planifier la disposition du jardin, y compris l'emplacement des parcelles, des sentiers, des zones de compostage, des espaces de jeu, etc. Tenir compte des besoins et des idées de tous les participants.

6. **Obtenir les autorisations** : il faut s'assurer que les autorisations nécessaires pour utiliser l'emplacement choisi soient obtenues. Cela peut inclure l'obtention d'un permis ou la négociation avec les propriétaires du terrain.

7. **Élaborer un budget** : créer un budget pour le jardin partagé, en tenant compte des dépenses prévues, telles que l'achat de matériel, d'outils, de semences, d'eau et d'aménagements.

8. **Collecter des financements** : identifier des sources de financement potentielles, telles que des subventions, des dons de particuliers ou d'entreprises locales, et organiser des campagnes de collecte de fonds si nécessaire.

9. Mettre en place les règles et contrats : établir des règles de fonctionnement : horaires d'accès, responsabilités des participants, méthodes de partage de la récolte, etc. Ces règles peuvent être formalisées dans un contrat ou une charte. [cf trame et exemple de réglement page 29/31]

10. Acheter le matériel et les semences : acheter les outils de jardinage, les semences, les plants et tout autre matériel nécessaire pour le jardin.

11. Préparer le jardin : préparer le sol, créer des parcelles de jardin, aménager les sentiers et installer les équipements.

12. Planter et entretenir : lorsque les participants commencent leurs cultures. Il faut s'assurer que chacun comprenne comment entretenir son espace et comment fonctionnent les systèmes d'arrosage et de compostage.

13. Organiser des réunions régulières : maintenir une communication régulière avec les participants en organisant des réunions pour discuter de l'entretien, des problèmes éventuels et des activités du jardin.

14. **Sensibiliser** : organiser des événements ou des activités pour sensibiliser la communauté locale au jardin partagé, et inviter les gens à y participer.

15. **Évaluer en continu** : surveiller et évaluer régulièrement la progression du jardin et ajuster les pratiques si nécessaire.

16. **Gérer les conflits** : être prêt à gérer les conflits qui peuvent survenir entre les participants et à les résoudre de manière constructive. [cf page 28]

17. **Promouvoir la durabilité** : encourager les pratiques durables : culture bio, gestion de l'eau, compostage…

18. **Entretenir** : le jardin doit être bien entretenu tout au long de la saison en planifiant l'hivernage si nécessaire.

2. ANCRER LA NATURE EN VILLE

En janvier 2023, un collectif de citoyens se regroupe pour déployer ensemble les jardins partagés sur le territoire.

Quelles raisons les animent ?

Ils veulent sortir du déni de la nature et de ce système de consommation débridée, respecter les cycles naturels et les saisons, sensibiliser les citoyens aux vertus de (re)mettre les mains dans la terre pour y faire pousser des légumes et des fruits, les cueillir, les cuisiner et les partager .

Avec le retour d'une nature diversifiée en ville, une agriculture urbaine telles que la végétalisation des toits, les JP, les fermes périurbaines, les plantations des arbres et de vergers, l'aménagement urbain doit s'adapter .

Les villes ont évolué en symbiose (association à bénéfice réciproque) avec les territoires nourriciers les entourant, une nouvelle économie s'est créée autour de l'alimentation de villes par la ville. Le concept de ville nourricière est né. Le jardinage en y contribuant nous incite à démultiplier partout ces expériences de jardins partagés.

Il faut donc identifier les freins, comportements bloquants, et les transformer en leviers.
Ces actions en se diffusant sensibiliseront de plus en plus de personnes en les incitant à modifier leurs partiques.

Le groupe alimentation-agriculture de l'Espace citoyen lors d'une première auto-saisine en 2022 sur « manger sain et local » et les circuits courts a permis la réalisation d'une dizaine de vidéos vues lors de la plénière

de printemps 2022 . Sonia Lavadinho y a présenté le concept de la ville nourricière qui respecte l'environnement, préserve les espaces naturels et favorise une agriculture urbaine au service de ses habitants tout en agissant pour la biodiversité .

Notre travail sur les jardins partagés en lien avec l'axe 4 du PAT s'inscrit dans l'action concernant leur développement et leur soutien avec pour objectifs de rendre accessible au plus grand nombre le jardinage afin de sensibiliser les habitants à une alimentation saine, locale et de saison, de recréer du lien social en contribuant au « bien vivre ensemble ».

Ils correspondent au désir d'un retour à la terre , de retrouver des souvenirs d'enfance , de sortir de l'isolement et de redonner du sens à la vie.
Leur création n'est qu'une première étape dans leur histoire. La démarche ne va pas de soi, ces lieux propices à l'inclusion et aux liens sociaux vivent rarement avec les seules bonnes volontés, l'essentiel sera de les animer et de les faire vivre dans la durée.

3. LES COMPORTEMENTS À CHANGER

- acheter hors saison
- acheter des produits qui viennent de l'autre bout du monde
- le gaspillage
- rester seul dans son coin
- occuper une parcelle depuis 30 ans
- s'abimer la santé en mangeant mal
- faire des choix d'alimentation à cause du coût
- méconnaître l'origine de ce que l'on achète et comment c'est fabriqué
- ne pas savoir ce que la nature du territoire peut nous offrir (ail des ours, champignons,...)
- ne jamais prendre le temps pour cuisiner

- recettes cuisi
- utiliser les pr
- respect natur
- cultiver bio e
- diminuer emp
- faire des écon
- respecter la n
- s'entraider, ap
- partager, mut
- avoir confian
- de la place po
- connaître l'exi
- communes : v disponibles
- obésité, malbo
- activité phyqi
- sortir de la pr
- process de fab
- connaître et s'
- prioriser son

ne adaptées
oduits locaux
e et son cycle

t local
reinte carbone

nomies
nature

pprendre
tualiser
ce

ur tous
stant
veiller à la gestion des occupations et places

ouffe
sique

écarité alimentaire

rication, mondialisation

'ancrer aux spécificités locales

temps, manger mieux est prioritaire

- découvrir sa relation à la nature
- pouvoir faire des choix de consommation éco-responsables
- s'autoriser le temps des priorités vitales
- être en confiance
- plaisir d'apprendre
- être curieux
- parler à ses voisins
- faire une activité physique régulière

quelle place pour les jardins partagés pour prendre part à la résolution de ces objectifs ?

4. DES JARDINS PARTAGÉS SUR LE TERRITOIRE

Jardins existants :
visités

non visités

Jardins en projet

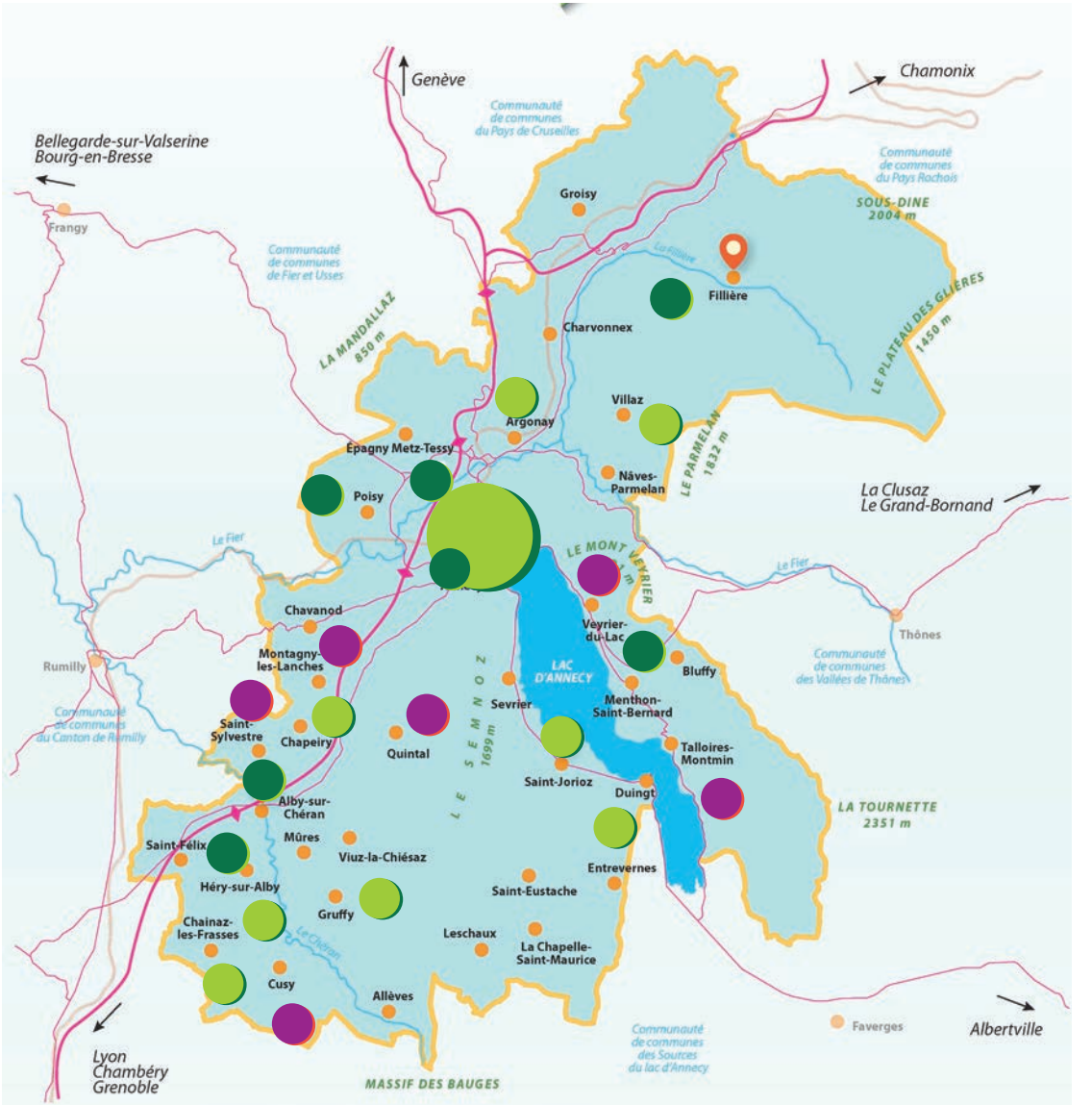
Genève
Chamonix
Bellegarde-sur-Valserine
Bourg-en-Bresse
Frangy
Communauté de communes du Pays de Cruseilles
Communauté de communes du Pays Rochois
Communauté de communes de Fier et Usses
Groisy
SOUS-DINE 2004 m
Fillière
Charvonnex
LA MANDALLAZ 850 m
LE PLATEAU DES GLIÈRES 1450 m
Villaz
Argonay
Epagny Metz-Tessy
Nâves-Parmelan
LE PARMELAN 1832 m
Poisy
La Clusaz
Le Grand-Bornand
Le Fier
LE MONT VEYRIER 1 m
Chavanod
Veyrier-du-Lac
Thônes
Rumilly
Montagny-les-Lanches
LAC D'ANNECY
Bluffy
Communauté de communes des Vallées de Thônes
Communauté de communes du Canton de Rumilly
Saint-Sylvestre
Chapeiry
Sevrier
Menthon-Saint-Bernard
Quintal
LE SEMNOZ 1659 m
Talloires-Montmin
Saint-Jorioz
Duingt
Alby-sur-Chéran
LA TOURNETTE 2351 m
Mûres
Saint-Félix
Viuz-la-Chiésaz
Entrevernes
Héry-sur-Alby
Saint-Eustache
Gruffy
Chainaz-les-Frasses
Le Chéran
Leschaux
La Chapelle-Saint-Maurice
Cusy
Allèves
Communauté de communes des Sources du lac d'Annecy
Faverges
Albertville
Lyon
Chambéry
Grenoble
MASSIF DES BAUGES

2. ORIGINES ET TENDANCES

2

ORIGINES ET TENDANCES ACTUELLES

1. Les origines
2. Évolutions récentes
3. Les jardins partagés aujourd'hui
4. Scénarios d'usage
5. Nouvelles tendances

1. LES ORIGINES

Les jardins partagés sont des espaces où un groupe de personnes cultive et entretient collectivement un jardin.

- Les jardins partagés remontent au Moyen Âge, avec des jardins communautaires dans les monastères et les villages.
- Les jardins ouvriers apparaissent au 19e siècle dans les villes européennes en pleine industrialisation.
- Les jardins de la victoire sont développés pendant les guerres mondiales pour renforcer la sécurité alimentaire.
- Les mouvements écologiques et urbains des années 1960-1970 ont contribué à la résurgence des jardins partagés.
- Les jardins partagés sont considérés comme des moyens de reconnecter les citadins à la nature et de favoriser le développement durable.

2. ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Les jardins partagés ont connu un regain d'intérêt au cours des dernières décennies en raison de l'engagement croissant en faveur de la durabilité, de la sécurité alimentaire, de la préservation de la biodiversité et du renforcement des communautés. **Ils sont devenus des espaces de rencontre, d'apprentissage, de partage de ressources et de promotion de la conscience environnementale.** Voici quelques évolutions notables du concept des jardins partagés :

- Durabilité environnementale : les jardins partagés sont devenus des laboratoires de durabilité environnementale, mettant l'accent sur des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, telles que la permaculture[1], la gestion de l'eau, la réduction des déchets et la préservation de la biodiversité. De plus en plus de jardins intègrent des éléments écologiques tels que des ruches, des nichoirs pour les oiseaux et des zones de compostage.

- Sensibilisation à l'alimentation : de nombreux jardins partagés se concentrent sur la culture d'aliments

---

1-Permaculture : La permaculture est à la fois une science et un art de concevoir des écosystèmes régénératifs en s'inspirant du fonctionnement du vivant. Elle rassemble à la fois une éthique, un ensemble de principes, ainsi que des outils méthodologiques permettant de concevoir tout type de système, du petit potager familial à l'aménagement de bassins versants, en passant par des lieux de vie et des systèmes agronomiques. Pour Laura Centemeri, chargée de recherche au CNRS « en permaculture, il y a trois principes fondateurs : **prendre soin des humains, prendre soin de la terre, partager équitablement les ressources.**

biologiques et locaux, contribuant ainsi à la sensibilisation à l'alimentation saine et à la sécurité alimentaire. Certains jardins partagés sont également liés à des programmes de distribution alimentaire pour aider les communautés en difficulté.

- **Intégration sociale :** les jardins partagés sont devenus des espaces d'intégration sociale, favorisant la diversité culturelle et intergénérationnelle. Ils peuvent offrir des programmes éducatifs, des ateliers de jardinage, des événements communautaires et des opportunités d'engagement civique.

- **Reconnaissance institutionnelle :** Dans de nombreuses villes, les jardins partagés ont été reconnus comme des atouts communautaires importants et ont reçu un soutien institutionnel sous la forme de terrains mis à disposition, de financements, de conseils techniques, etc.

- **Technologie et communication :** Les animateurs de jardins partagés adoptent les technologies modernes pour la gestion, la communication et la sensibilisation. Les médias sociaux, les sites web et les applications permettent aux participants de partager des informations, de coordonner des activités et d'attirer de nouveaux membres.

- **Réponse aux crises :** Les jardins partagés ont répondu aux crises mondiales, comme la pandémie de COVID-19, en fournissant un soutien vital en termes de production alimentaire locale, de sécurité alimentaire et de bien-être mental pour les participants.

- **Conscience environnementale :** Le concept des jardins partagés s'inscrit de plus en plus dans la lutte contre le changement climatique et la promotion de modes de vie durables. Les pratiques de compostage, de gestion de l'eau et de recyclage sont couramment encouragées.

- **Permaculture :** certains jardins partagés ont adopté des principes de permaculture pour créer des systèmes agricoles plus résilients et durables, en mettant l'accent sur la régénération des sols, la diversité des cultures et la gestion de l'énergie.

- **Collaboration intercommunautaire :** les jardins partagés ont de plus en plus tendance à collaborer entre eux et avec d'autres initiatives communautaires, renforçant ainsi les réseaux de soutien et la solidarité au niveau local et régional.

Les jardins partagés ont évolué pour devenir des espaces multifonctionnels qui abordent des enjeux contemporains tels que la durabilité, la sécurité alimentaire, la diversité culturelle, la santé et le bien-être, tout en contribuant à renforcer les liens sociaux au sein des communautés.

3. LES JARDINS PARTAGÉS AUJOURD'HUI

Ce sont des espaces de verdure et de convivialité qui apportent une touche de nature au milieu de l'urbanisation. Ils sont conçus pour répondre aux besoins variés de la population urbaine tout en s'intégrant de manière harmonieuse à l'environnement citadin. Ils présentent certaines spécificités liées à leur emplacement central et à leur environnement.

- Espace limité : ces jardins sont souvent confrontés à des contraintes d'espace, ce qui permet d'optimiser l'utilisation de chaque mètre carré disponible. Les jardiniers peuvent utiliser des techniques de jardinage vertical, des bacs surélevés et des aménagements créatifs pour tirer le meilleur parti de l'espace restreint.

- Intégration architecturale : ils sont souvent conçus pour s'intégrer harmonieusement dans l'environnement urbain. Ils peuvent inclure des éléments d'architecture, des structures de jardin, des œuvres d'art ou des bancs pour créer un espace esthétiquement agréable.

- Diversité des participants : ils attirent un large éventail de participants, y compris des résidents locaux, des travailleurs, des touristes et des étudiants. Cela crée une diversité culturelle et sociale unique au sein de ces jardins.

- Activités culturelles et éducatives : ils intègrent des éléments culturels et éducatifs, tels que des événements artistiques, des ateliers de jardinage, des cours de cuisine, et des présentations sur l'histoire ou la biodiversité de la ville.

- Fonction de détente : ils servent souvent de havre de tranquillité pour les citadins, offrant un espace de détente, de méditation et de socialisation au milieu de l'agitation urbaine.

- Connectivité : en raison de leur emplacement central, ces jardins sont généralement bien desservis par les transports en commun, ce qui les rend facilement accessibles aux habitants et aux visiteurs de la ville.

- Projets de réaménagement : ils peuvent être le résultat de projets de réaménagement urbain visant à revitaliser des zones autrefois négligées ou sous-utilisées.

- Complément aux espaces publics : ils sont souvent considérés comme un complément aux espaces publics existants, offrant un équilibre entre le béton de la ville et la nature.

- Responsabilité partagée : en raison de la variété de personnes qui les fréquentent, les jardins en cœur de ville peuvent être gérés par des associations, des organismes gouvernementaux ou des partenariats publics-privés, chacun ayant sa propre approche de la gestion et de l'entretien.

4. SCÉNARIOS D'USAGES

Marianne

Fête de la pomme à Novel

Pourquoi veut-elle jardiner ?

Marianne s'inquiète pour la santé de sa famille et des ses deux enfants en particulier car elle n'arrive pas à les nourrir sainement. Elle a carrément l'impression de les rendre addicts au sucre et à la mabouffe car son revenu ne lui permet pas d'acheter autre chose que des produits trnasformés. elle est très sensible au sujet en a marre de voir dans les rayons le bio et le frais qu'elle ne peut s'offrir. Lors de la fête de la pomme à Novel, elle discute avec d'autres familles. Ils parlent ensemble de vergers, de jardins. Une personne a pu avoir une parcelle à cultiver dans un jardin partagé et leur explique comment faire pour déposer une demande en mairie... Alors pourquoi pas elle ?

Comment peut-on l'aider ?

- Diffuser plus d'information sur les jardins partagés et dans des lieux très divers, lors de toutes manifestations ou événements.
- Marianne a besoin d'être accompagnée car son budget est très serré, elle n'a pas d'outils et assez peu de connaissance. Y aurait-il des jardins d'apprentissage pour tester l'auto-production en étant accompagnée et soutenue ?
- Elle est très motivée par la santé de ses enfants. C'est une nouvelle histoire de famille qui se dessine avec ce jardin. Elle doit être sûre qu'elle pourra tenir le cap avec ses ressources faibles.

Jean-Pierre

Pourquoi veut-il jardiner ?

Jean-Pierre approche de la retraite et pense à son temps libre. Il est peu sportif et sa carrière ne lui a laissé que peu l'occasion de loisirs. Il aimerait peut-être se lancer dans le jardinage car il est nostalgique de ses souvenirs d'enfance, lorsqu'il jouait dans la ferme de ses grands-parents.
Il reste hésitant car ne se sent pas dans le coup. Il est timide et manque de confiance en lui.

Réunions au jardin du quartier (Bruxelles)

Comment peut-on l'aider ?

- Développer une culture de proximité sur le sujet : échanges d'expériences, de connaissances, lectures,... sous la forme de petites réunions de quartiers pour que les participants se fassent confiance.
- Proposer régulièrement des ateliers d'apprentissage, connaissance des semences, des plantations locales, gestion des fortes chaleurs et des froids hivernaux,...
- Trouver la possibilité de prêt de matériel pour démarrer, le temps de tester son projet
- Jouer sur l'émotion des premières plantations pour l'amener à redécouvrir ses connaissances oubliées et partager avec ses pairs.

Ambroise

Pourquoi veut-il jardiner ?

Elève d'école primaire, Ambroise souhaite découvrir la nature à travers la culture et l'élevage. La vie animale l'attire (lapins, poules,...). Il aimerait intégrer une 'Forest school' mais les moyens financiers lui manquent.

L'école des Lucioles à Annecy

La Réunion

Comment peut-on l'aider ?

- Les communes pourraient créer des espaces de jardins pédagogiques pour les écoles primaires dans lesquels seraient mutualisés les moyens d'accueil et matériels. Les animateurs notamment doivent recevoir une formation spécifique.
- Créer et animer une formation 'Agro - culturelle - naturelle' afin que chaque enfant puisse s'approprier ces connaissances et compétences
- Pour respecter la nature :
  - savoir planter, s'occuper des végétaux, être proche des animaux ;
  - comprendre son panier, son assiette, d'où viennent les produits, avoir un autre regard sur leurs contenus ;
  - prendre du plaisir.

Doriane

Pourquoi veut-elle jardiner ?

Dans son activité de restauratrice, Doriane souhaite faire des aromatiques la signature de ses plats. Avec la vie de famille, elle a besoin de s'organiser au mieux et de gagner du temps. Se faire livrer est une solution. Elle voudrait cependant s'occuper elle-même de ses plantations. Avoir un bout de jardin pas trop loin ?
Si en plus elle peut faire profiter son petit bout de cet apprentissage de la terre, les saveurs et les odeurs, hummm... Le tout en bonne compagnie ^^

Jardin d'aromatiques

Comment peut-on l'aider ?

- Doriane a besoin de repères et d'informations précises : la diffusion d'informations sur l'existence des jardins partagés, leur emplacement et leur fonctionnement pourrait l'aider à se décider.
- L'accueil et la convivialité présentent un plus pour elle car la transmission de valeurs et savoir-faire 'anciens' lui tiennent à coeur.
- L'aider à s'accorder le temps de cette qualité de produits et de partages représentent un précieux soutien pour Doriane.

5. NOUVELLES TENDANCES

Voici quelques tendances qui sont en cours et qui continuent à évoluer :

- **Expansion urbaine :** l'urbanisation croissante conduit à une augmentation de la demande de jardins partagés en milieu urbain pour offrir des espaces de verdure et de détente aux citadins. Les jardins partagés sont de plus en plus présents dans les centres-villes.

- **Agriculture urbaine :** Les jardins partagés sont devenus un élément clé de l'agriculture urbaine, avec des projets de plus grande envergure intégrant des éléments tels que des toits verts, des murs végétaux et des fermes urbaines verticales.

- **Biodiversité et écosystèmes :** les jardins partagés mettent de plus en plus l'accent sur la préservation de la biodiversité, avec des pratiques de jardinage qui favorisent la faune et la flore indigènes. Certains jardins intègrent même des habitats pour les pollinisateurs, comme les abeilles et les papillons.

- **Partenariats avec les écoles :** de plus en plus d'écoles collaborent avec des jardins partagés pour intégrer l'éducation environnementale et la durabilité dans les études, offrant aux élèves des opportunités d'apprentissage en plein air.

- **Projets à but non lucratif :** de nombreuses organisations à but non lucratif se consacrent à la promotion et à la création de jardins partagés, ce qui a permis une expansion significative de ces espaces communautaires.

- Accessibilité : les jardins partagés ont travaillé sur l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap, permettant à un public plus large de participer.

- Numérisation et engagement en ligne : les jardins partagés ont adopté des technologies numériques pour la gestion des membres, la communication et la collecte de fonds. Les médias sociaux sont utilisés pour sensibiliser et mobiliser la communauté.

- Projets sociaux et solidaires : certains jardins partagés ont évolué pour devenir des incubateurs de projets sociaux et solidaires, offrant des opportunités d'emploi, de formation et de réinsertion sociale à des populations marginalisées.

- Lutte contre le changement climatique : les jardins partagés s'engagent de plus en plus à lutter contre le changement climatique en mettant en œuvre des pratiques de jardinage durables et en sensibilisant la communauté aux enjeux environnementaux.

- Sensibilisation à la santé mentale : certains jardins partagés mettent l'accent sur les avantages pour la santé mentale et le bien-être en offrant des espaces de tranquillité et de méditation, ainsi que des programmes axés sur la pleine conscience et la relaxation.

Ces tendances varient en fonction des régions, des cultures locales et des préoccupations spécifiques de chaque communauté.

visite au potager du château de Menthon-saint-Bernard

JARDINS PARTAGÉS

3. CONDITIONS DE RÉUSSITE

3

CONDITIONS DE RÉUSSITE, LES DÉFIS À RELEVER

1. Réussir l'implantation d'un jardin partagé
2. Les défis à relever
3. Les sources de conflits entre les participants
4. Anticiper ces problèmes pour les éviter
5. Les parties prenantes

1. RÉUSSIR L'IMPLANTATION D'UN JARDIN PARTAGÉ

La réussite d'un jardin partagé dépend souvent de la planification préalable, de l'engagement communautaire et de la gestion efficace du projet. **La création d'un environnement inclusif, durable et agréable favorise la réussite et la durabilité du jardin partagé**. Voici quelques conditions à remplir pour réussir un jardin partagé :

- **Engagement communautaire :** il est essentiel d'obtenir le soutien et l'engagement de la communauté locale. Impliquez les résidents, les voisins, les écoles, les organisations locales et d'autres parties prenantes dès le début du projet.

- **Emplacement approprié :** l'emplacement doit être adapté à la taille du jardin, à la lumière du soleil, à la qualité du sol et à la proximité de l'eau. Un bon emplacement facilite la croissance des plantes et le succès du jardin.

- **Accès à l'eau :** le jardin doit disposer d'un accès facile à l'eau, car l'irrigation est essentielle pour la croissance des plantes. Les systèmes d'irrigation goutte à goutte ou de récupération de l'eau de pluie peuvent être envisagés.

- **Planification préalable :** un plan de jardin détaillé doit être élaboré. Il doit prendre en compte l'aménagement, la disposition des cultures, des zones de loisirs, des sentiers, des zones de compostage, etc. Un bon plan aide à maximiser l'utilisation de l'espace et à créer un environnement agréable.

- **Partage des responsabilités :** des règles et des responsabilités claires pour les participants doivent être mises en place. Les tâches de jardinage, la maintenance, la gestion des récoltes et le nettoyage doivent être répartis de manière équitable.

- **Financement et ressources :** des sources de financement ou de subventions doivent être identifiées pour couvrir les coûts initiaux, tels que l'achat de matériaux de jardinage, d'outils, de semences, de terre et de clôtures. Les dons et le bénévolat peuvent également contribuer.

- **Communication et mobilisation :** un réseau de communication efficace doit être mis en place afin de coordonner les activités, partager les informations et mobiliser la communauté. Les médias sociaux, les réunions régulières et les panneaux d'affichage peuvent être utiles.

- **Formation et éducation :** des formations en jardinage peuvent être organisées à destination des participants et à ceux qui n'ont pas d'expérience préalable. L'éducation sur les techniques de jardinage, la gestion des ravageurs et des maladies, ainsi que la durabilité, peut améliorer la productivité du jardin.

- **Sécurité et assurance :** le jardin doit être un endroit sûr pour les participants. Cela peut nécessiter des précautions telles que des clôtures pour empêcher l'accès non autorisé, la gestion sécuritaire des outils et l'assurance responsabilité civile.

- Gestion durable : des pratiques de jardinage durables doivent être mises en place, telles que la permaculture, la gestion des déchets organiques, l'utilisation de variétés adaptées au climat local et la réduction de l'utilisation de pesticides.

- Cohésion communautaire : la cohésion au sein du groupe doit être favorisée en organisant des activités sociales, des ateliers et des événements pour renforcer les liens entre les participants.

- Évaluation continue : il est indispensable d'évaluer régulièrement le fonctionnement du jardin afin d'identifier les points forts et les domaines à améliorer.

La création d'un environnement inclusif, durable et agréable favorise la réussite et la durabilité du jardin partagé. Le rôle de la collectivité est ici prépondérant.

2. LES DÉFIS À RELEVER

La création de jardins partagés peut être un processus enrichissant, qui nécessite de relever un certain nombre de défis.

- **Obtention de l'emplacement approprié** : trouver un emplacement adéquat en milieu urbain peut être difficile en raison de la rareté des terrains disponibles. Les permis fonciers, la propriété des terrains et les autorisations de la municipalité peuvent poser des problèmes.

- **Financement :** les coûts initiaux d'aménagement d'un jardin, y compris l'achat de matériaux, d'outils, de semences et de terre, peuvent être un obstacle financier pour de nombreuses communautés.

- **Engagement des usagers :** réunir et maintenir un groupe engagé de participants peut être un défi. Les niveaux d'implication varient, et il peut être difficile de susciter un engagement durable.

- **Gestion et organisation :** la gestion efficace du jardin nécessite une planification minutieuse, des règles claires, une coordination et une communication régulière. Le manque d'organisation peut entraîner des conflits et une mauvaise utilisation de l'espace.

- **Compétences en jardinage :** les participants au jardin peuvent avoir des niveaux de compétence variés en jardinage. L'enseignement et la formation peuvent être nécessaires pour garantir la réussite du jardin.

- **Problèmes de responsabilité :** déterminer la responsabilité de la maintenance, de la sécurité et de la gestion du jardin peut être source de conflits. Il est important d'établir des règles claires à cet égard. Les communautés peuvent avoir besoin d'être sensibilisées aux avantages des jardins partagés et à la manière de les utiliser correctement.

- **Gestion de la diversité :** les jardins partagés attirent souvent un groupe diversifié de participants, ce qui peut entraîner des défis en matière de communication interculturelle et de respect des différences.

- **Intempéries et ravageurs :** les conditions météorologiques, les maladies et les ravageurs peuvent affecter la croissance des cultures et nécessiter des mesures de prévention et de gestion. Une formation spécifique peut favoriser cette anticipation.

- **Accès à l'eau :** la disponibilité d'eau pour l'irrigation peut être un problème, en particulier dans les zones urbaines. Les jardins partagés doivent disposer d'un accès fiable à l'eau.

- **Besoins de sécurité :** les jardins en cœur de ville peuvent nécessiter des mesures de sécurité pour empêcher l'accès non autorisé et protéger les cultures des vols ou des dégradations.

- **Durabilité à long terme :** assurer la durabilité à long terme du jardin, y compris la succession des membres et la préservation de l'engagement communautaire, peut être un défi constant.

- **Règlements locaux :** les règlements municipaux, les zonages et les lois peuvent poser des défis, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du terrain et la distribution de la récolte.

3. LES SOURCES DE CONFLITS ENTRE LES PARTICIPANTS

La clé pour prévenir et résoudre les conflits dans un jardin partagé est une communication ouverte et constructive. Les participants doivent être encouragés à partager leurs préoccupations, à travailler ensemble afin de trouver des solutions et à respecter les règles du jardin. L'établissement de règles claires et d'un leadership efficace peut également aider à réduire les conflits. Voici quelques-unes des sources courantes de conflits dans les jardins partagés :

- **Utilisation de l'espace :** la répartition et l'utilisation des parcelles de jardin peuvent être une source fréquente de conflits. Certains participants peuvent monopoliser l'espace, dépasser les limites de leur parcelle ou empiéter sur le jardin des autres.

- **Mauvaises herbes et entretien :** les désaccords sur la manière de gérer les mauvaises herbes, la propreté du jardin et l'entretien général peuvent provoquer des conflits. Certains participants peuvent ne pas faire leur part, laissant aux autres la responsabilité de la maintenance.

- **Choix des cultures :** les différences d'opinions sur les cultures à planter et la manière de les cultiver peuvent entraîner des conflits. Certains participants peuvent ne pas apprécier le choix des cultures des autres.

- **Gestion de l'eau :** les problèmes liés à l'irrigation, à la gestion de l'eau et au partage de ressources tels que les robinets d'eau peuvent susciter des désaccords.

- **Animaux de compagnie :** la présence d'animaux de compagnie dans le jardin peut être source de conflits, en particulier si certains

participants n'assurent pas le contrôle de leurs animaux ou ne nettoient pas après eux.

- **Vol de récolte :** le vol de récolte peut provoquer des tensions, en particulier si certains participants prennent plus de nourriture que ce dont ils ont besoin, laissant moins pour les autres.

- **Horaires et accès :** les désaccords concernant les horaires d'accès au jardin, les horaires de travail et les heures de tranquillité peuvent entraîner des conflits.

- **Communication :** les problèmes de communication, tels que le non-respect des règles, le manque de coopération ou les malentendus, peuvent créer des tensions entre les participants.

- **Écologie et pratiques de jardinage :** les désaccords sur les pratiques de jardinage, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de pesticides, d'engrais chimiques ou d'autres produits, peuvent diviser les participants.

- **Non-respect des règles :** les participants qui enfreignent régulièrement les règles établies par le jardin peuvent provoquer des conflits.

- **Gestion et leadership :** les conflits peuvent également découler de désaccords concernant la gestion du jardin, le leadership au sein du jardin ou la prise de décisions.

- **Incompatibilité de personnalités :** les différences de personnalités, de valeurs ou de styles de vie peuvent entraîner des frictions entre les participants.

4. ANTICIPER CES PROBLÈMES POUR LES ÉVITER

Pour éviter ou atténuer les problèmes associés à la création de jardins partagés, il est important de prendre des mesures préventives et de mettre en place une planification réfléchie. Voici des stratégies pour assurer son succès à long terme.

- **Trouver le bon emplacement :** l'emplacement doit être approprié et prendre en compte l'accès à la lumière du soleil, la qualité du sol, la proximité de l'eau et l'accessibilité. Il est impératif de collaborer avec les autorités locales pour obtenir les autorisations nécessaires.

- **Financement et ressources :** il est important de trouver des sources de financement avant de commencer le projet. Cela peut inclure des subventions, des dons d'entreprises locales, des campagnes de financement participatif et le recyclage de matériaux. La communauté doit être associée au processus de collecte de fonds.

- **Engagement de la communauté :** des réunions d'information, des ateliers et des événements doivent être organisés pour sensibiliser la communauté à l'initiative du jardin partagé. Il faut établir des liens avec les écoles, les groupes religieux, les associations de quartier et d'autres organisations locales pour élargir la participation.

- **Gestion et organisation :** un conseil d'administration ou une équipe de gestion doit être créé afin de superviser le jardin. Il devra rédiger un règlement intérieur qui définit les responsabilités, les règles et les attentes des participants.

- Compétences en jardinage : des ateliers de formation en jardinage doivent être organisés pour les participants, y compris les novices. Il faut encourager le partage de connaissances entre les membres plus expérimentés et les débutants.

- Problèmes de responsabilité : des protocoles clairs doivent être mis en place pour la maintenance, la sécurité et la gestion du jardin. Il faut encourager la communication ouverte entre les participants pour résoudre les problèmes rapidement et de manière constructive.

- Gestion de la diversité : il faut favoriser un environnement inclusif en accueillant la diversité culturelle et en encourageant le respect mutuel. L'organisation d'événements interculturels et d'activités renforce la cohésion de groupe.

- Intempéries et ravageurs : les participants doivent apprendre à reconnaître les signes de maladies et de ravageurs et à mettre en œuvre des mesures de prévention. L'utilisation de méthodes de culture biologique doit être encouragé pour minimiser les problèmes.

- Accès à l'eau : le jardin disposer d'un accès fiable à l'eau. Les systèmes d'irrigation goutte à goutte, l'utilisation de l'eau de pluie et la gestion de l'arrosage peuvent aider à optimiser l'utilisation de l'eau.

- Besoins de sécurité : des mesures de sécurité, telles que des clôtures, des serrures, voire même si nécessaire des caméras de

sécurité si nécessaire quelques mises en place afin de protéger le jardin des vols ou des actes de vandalisme.

- Éducation et sensibilisation : la communauté doit être sensibilisée aux avantages du jardin partagé en organisant des événements, des ateliers et en utilisant des supports de communication tels que des panneaux d'information.

- Durabilité à long terme : un plan de relève pour garantir la continuité du jardin en cas de départ de membres clés doit être élaboré. Il faut encourager l'engagement continu en organisant des événements et des activités qui maintiennent l'intérêt de la communauté.

- Règlements locaux : les règlements et exigences légales et locales peuvent affecter le jardin. Il faut les respecter et travailler en étroite collaboration avec les autorités.

5. LES PARTIES PRENANTES POUR LA CRÉATION, L'ANIMATION ET LA PÉRENNISATION DES JARDINS PARTAGÉS

jardinent ; individuels ou regroupés en association ; font part de leur expérience ; s'entraident ; partagent les bonnes pratiques ; s'impliquent dans la gestion du terrain ; ...

peuvent freiner ; faire en sorte que le projet ne se fasse pas car envie d'un autre usage ; se plaignent ; voisins dérangés par le bruit ; jalousie ; ...

peuvent aider : dons matériel, financier, temps ; sponsoring ; aide publique ; mise en lien, conseils ; compétence spécifique ; professionnels de santé, nutritionnistes, permaculteurs, ...

accompagnent et facilitent les démarches et la gouvernance ; animent les espaces ; médiation ; font part de leurs expériences ; conseillent ; organisent des événements ; des actions pédagogiques ; ...

donnent des informations pour comprendre les enjeux ; donnent des repères de bonnes pratiques ou points de vigilance (gouvernance, budget,...) ; permettent de cartographier l'existant (?) + terrains potentiels

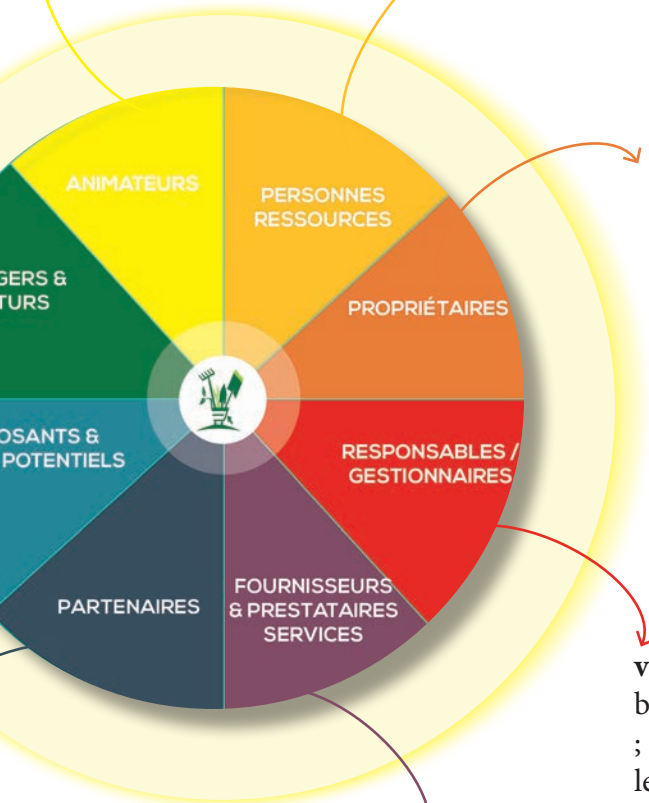

mettent leur terrain à disposition ; donnent les conditions d'utilisation ; identifient des fonciers potentiels ; attribuent les parcelles ; impulsent une dynamique ; ...

veillent à ce que tout se passe en bonne et due forme ; les autorisations ; respect des horaires ; passent les commandes ; s'occupent de la maintenance ; ...

livrent du matériel, des graines ; accèdent au terrain pour les réseaux (eau, électricité) ; aménagent, réparent ; ramassent les déchets...

JARDINS PARTAGÉS

4. ÉTABLIR LES RÈGLES

4

ÉTABLIR LES RÈGLES

1. Règles de fonctionnement
2. Gestion des conflits
3. Trame de règlement intérieur
4. Exemple de règlement intérieur

1. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Les règles de fonctionnement visent à créer un environnement harmonieux et respectueux au sein du jardin partagé. Elles sont conçues pour encourager la coopération, la durabilité et le bien-être de tous les utilisateurs. Il est important que les participants comprennent et acceptent ces règles pour que le jardin fonctionne de manière optimale. Voici certaines des règles courantes que les utilisateurs d'un jardin partagé sont souvent encouragés à respecter :

- **Adhésion aux heures d'ouverture :** Les utilisateurs doivent respecter les horaires d'ouverture du jardin afin d'éviter les perturbations avec les autres utilisateurs et les voisins.

- **Partage de l'espace :** l'espace du jardin doit être utilisé de manière équitable en ne monopolisant pas des zones spécifiques. Tout le monde doit avoir accès aux zones de culture.

- **Écologie et durabilité :** le jardinage doit être écologique, en évitant l'utilisation de produits chimiques nocifs et en privilégiant le compostage, la réutilisation et la gestion durable de l'eau.

- **Nettoyage :** chaque utilisateur doit contribuer au maintien de la propreté du jardin en ramassant ses déchets, en éliminant les mauvaises herbes et en maintenant son espace de jardin propre et en ordre.

- **Sécurité :** le jardin doit être un endroit sûr. Chaque utilisateur doit éviter de laisser des outils dangereux à la portée des enfants, signaler les problèmes de sécurité et prendre des mesures pour prévenir les accidents.

- **Règlements :** les règlements et les accords du jardin, doivent être respectés, y compris les règles concernant les animaux de compagnie, les activités autorisées, l'accès aux installations, etc.

- **Engagement :** Chaque membre doit s'engager envers le jardin en participant aux tâches de maintenance, aux réunions et aux événements communautaires.

- **Communication :** Chaque membre doit communiquer de façon ouverte et respectueuse avec les autres utilisateurs du jardin et chercher à résoudre les conflits de manière constructive.

- **Sélection des cultures :** les plantations et les cultures doivent être adaptées au climat et à la saison, en évitant de planter des espèces envahissantes.

- **Récolte équitable :** la récolte doit être partagée de manière équitable avec les autres utilisateurs du jardin en évitant que certains prennent plus que ce dont ils ont besoin.

- **Interdiction des nuisances :** les nuisances sonores ou olfactives doivent être évitées vis-à-vis des voisins. Il faut respecter le calme et la tranquillité du quartier.

- **Utilisation responsable de l'eau :** l'eau doit être économisée en utilisant des techniques d'irrigation efficaces et en évitant le gaspillage.

- **Animaux de compagnie :** les animaux de compagnie autorisés dans le jardin doivent être tenus en laisse, leurs déjections ramassées et leur comportement sous contrôle.

2. GESTION DES CONFLITS

La gestion des conflits est une partie importante de la réussite d'un jardin partagé, car les participants peuvent avoir des intérêts, des besoins et des attentes différents. La résolution de conflits est un processus continu qui nécessite de l'engagement, de la communication et des efforts de la part de tous les participants du jardin. En gérant les conflits de manière constructive, un jardin partagé peut continuer à prospérer en tant que communauté solidaire.

1. **Communication ouverte :** il faut encourager la communication ouverte et respectueuse entre les participants. Les conflits peuvent souvent être résolus en discutant du problème, en écoutant les points de vue de chacun et en cherchant des solutions mutuellement acceptables.

2. **Médiation** : en cas de désaccord persistant, il faut envisager d'avoir un médiateur neutre pour faciliter la communication entre les parties en conflit. Un médiateur peut aider à clarifier les problèmes, à trouver des compromis et à restaurer les relations.

3. **Réunions de résolution des conflits** : il est possible d'organiser des réunions spéciales pour discuter des conflits. Il faut s'assurer que les parties concernées soient présentes et encouragées à exprimer leurs préoccupations. Des règles doivent être définies pour garantir un débat constructif.

4. **Écoute active :** il faut encourager l'écoute active pour comprendre les sentiments et les points de vue des autres participants. La compréhension mutuelle peut contribuer à apaiser les tensions.

5. Évaluation objective : lorsque des conflits portent sur des questions spécifiques, il faut s'assurer que les faits soient correctement évalués et vérifiés. Une évaluation objective peut aider à résoudre les malentendus.

6. Consensus : lorsque cela est possible, rechercher un consensus de solutions auxquelles tous les participants peuvent adhérer. Les solutions équilibrées sont souvent les plus durables.

7. Règlement interne : si le jardin a un règlement interne, il doit servir de base à la résolution des conflits. Les participants doivent connaître les règles et les procédures de résolution des conflits du jardin.

8. Résolution à l'amiable : une solution à l'amiable doit être privilégiée en discutant et en trouvant un compromis qui fonctionne pour tous.

9. Arbitrage : si le conflit ne peut pas être résolu en interne, il est possible de recourir à un arbitrage extérieur, où un tiers neutre qui pourra prendre une décision contraignante pour résoudre le différend.

10. Documentation : En cas de conflit persistant, il est important de documenter les problèmes, les discussions et les résolutions. Cela peut être utile en cas de litige futur.

11. Apprentissage continu : Il faut utiliser les conflits comme des occasions d'apprentissage et d'amélioration, et identifier les leçons à tirer des conflits passés pour éviter des problèmes similaires à l'avenir.

12. Maintien de la cohésion : malgré les conflits, mettre l'accent sur la préservation de la cohésion du groupe. Le jardin partagé est un espace communautaire. Il est donc important de maintenir des relations positives entre les participants.

3. TRAME DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement du Jardin Partagé «Nom du Jardin»

Objectif du jardin : Le jardin partagé «Nom du Jardin» a pour but de promouvoir la durabilité, la coopération communautaire et l'accès à des aliments frais, tout en créant un espace agréable et éducatif pour ses participants et la communauté locale.

1. Heures d'ouverture : Le jardin est ouvert de [heures d'ouverture] et tous les participants doivent respecter ces horaires.

2. Adhésion : Tous les participants doivent être membres en règle du jardin. L'adhésion est renouvelée annuellement et les frais d'adhésion sont de [montant].

3. Gestion : Le jardin est géré par un conseil d'administration élu composé de membres participants. Les décisions concernant le jardin, telles que les plantations, les projets d'aménagement, les dépenses, etc., sont prises par consensus ou par vote majoritaire.

4. Utilisation de l'espace : Les participants doivent cultiver leur propre parcelle de jardin assignée. Tous les espaces non attribués sont considérés comme des espaces communs et doivent être entretenus par les membres du jardin.

5. Pratiques de jardinage : Les participants sont encouragés à utiliser des pratiques de jardinage biologiques et durables. L'utilisation de pesticides chimiques, d'herbicides ou de fertilisants synthétiques est interdite.

6. Gestion de l'eau : Les participants sont tenus d'utiliser l'eau de manière responsable et d'éviter le gaspillage. Les systèmes d'irrigation goutte à goutte sont encouragés.

7. Sécurité : Les participants sont responsables de leur propre sécurité et de celle des autres dans le jardin. Les outils dangereux doivent être rangés en toute sécurité et hors de portée des enfants.

8. Animaux de compagnie : Les animaux de compagnie sont autorisés dans le jardin, mais ils doivent être tenus en laisse et les déjections doivent être ramassées et correctement éliminées.

9. Respect des voisins : Les participants doivent respecter les voisins en évitant tout bruit excessif, en maintenant la propreté et en évitant les nuisances olfactives.

10. Récolte équitable : Les participants doivent partager la récolte de manière équitable et éviter de prendre plus que ce dont ils ont besoin.

11. Compostage : Les déchets de jardinage organiques doivent être compostés dans les bacs de compostage désignés.

12. Réunions et communication : Les participants sont encouragés à participer aux réunions du conseil d'administration, à contribuer à la communication du jardin et à signaler tout problème ou préoccupation.

13. Non-respect des règles : Les participants qui ne respectent pas les règles du jardin peuvent se voir retirer leur adhésion et leur accès au jardin.

Ce règlement est conçu pour promouvoir un environnement harmonieux et durable dans le jardin partagé. Il est recommandé d'organiser une réunion avec les participants pour discuter et approuver ce règlement, en veillant à ce que tous comprennent et acceptent les règles énoncées.

visite au potager du château de Menthon-saint-Bernard

4. EXEMPLE DE RÉGLEMENT INTÉRIEUR

CONVENTION BI-PARTITE DU JARDIN PARTAGÉ « LE JARDIN SE CRÉE »

Entre le Centre socio-culturel Jean-Paul Coste dont le siège est situé
217 avenue jean-paul coste
13100 Aix-en-Provence
SIRET : 300 096 161 00017 Code APE : 9499Z

Représenté par Janine Bergé en sa qualité de Présidente,

Désigné sous le terme **« le gestionnaire »**

Et

M.
résidant (e) au

Désigné sous le terme de **« le jardinier / la jardinière »,**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention
La présente convention a pour objet d'établir les conditions de participation des habitants de la Ville d'Aix-en-Provence au Jardin Partagé « Le Jardin Se Créé » en tant qu'usager.

Article 2 – Obligation des parties

Article 2.1 – Obligation du gestionnaire
Le Centre socio-culturel Jean-Paul Coste est gestionnaire du jardin et des équipements qui y sont dédiés. Il établit en lien avec le « comité de gestion » les intégrations des jardiniers nouvellement entrants.

A ce titre il s'engage à :
- Animer les activités de jardinage
- Proposer et animer des activités diverses pédagogiques, culturelles, en lien avec d'autres structures
- Mettre à disposition le matériel et les ressources dans la limite du budget de fonctionnement et du principe d'autonomie des jardiniers dans l'approvisionnement des semences et plants
- Consulter le jardinier pour toute décision relative au fonctionnement du jardin partagé

Le gestionnaire ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou dégradation dans la cabane ou dans le terrain.

Article 2.2 – Obligation du jardinier
Le jardinier s'engage à participer aux activités proposées, à cultiver et entretenir le terrain mis à disposition par le Centre socio-culturel Jean-Paul Coste conformément aux règles fixées dans le règlement intérieur, pour une production maraîchère et florale à usage exclusivement privé.

Toute personne invitée, pénétrant dans le terrain demeure sous la responsabilité d'un jardinier. Le jardinier contribue, par sa participation aux activités et par l'entretien du terrain à la réalisation du projet social.

A ce titre il s'engage à :

- Cultiver et entretenir le terrain mis à disposition : 2 participations minimum par mois au prorata sur l'année,
- Accueillir et orienter toute personne, visiteur qui s'inviterait au jardin et notamment les enfants,
- Veiller au respect des règles au jardin dès lors qu'il est présent,
- Entretenir le terrain, les espaces et les équipements communs,
- Participer aux activités pédagogiques proposées par le gestionnaire,
- Participer aux temps collectifs qui seront fixés en fonction des besoins du jardin et du groupe de jardiniers,
- Respecter le règlement intérieur du site,
- Participer aux frais en réglant une adhésion annuelle de 22€ au gestionnaire (Centre socio-culturel Jean-Paul Coste), somme qui pourra être modifiée, chaque année par le gestionnaire,
- Souscrire une assurance responsabilité civile et produire chaque année une attestation

Le terrain a une destination exclusive de jardin partagé collectif. Il ne pourra subir aucune modification quant à sa destination sous peine de révocation immédiate du contrat et sans préjudice d'un recours en dommages-intérêts. Il ne pourra y être construit aucun équipement.

Les récoltes issues de cette activité de jardinage ont vocation à être partagées entre les jardiniers membres du jardin. Pour cela chaque jardiner devra participer à l'entretien du jardin à hauteur de 2 fois par mois (au prorata sur l'année) afin de bénéficier des récoltes : fruits, légumes éventuellment fleurs.
Toute activité commerciale de vente de produits cultivés est interdite et constitue un motif d'exclusion. Les surplus de production, de graines ou de plantes feront l'objet de distribution, d'échanges ou seront utilisés pour des actions collectives.

Article 3 – Durée de la convention
Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an sous réserve du respect des conditions et des obligations énoncées par la présente convention et le règlement intérieur.

Article 4 – Résiliation anticipée
Chacune des parties peut résilier à tout moment et sans indemnité la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis d'un mois.

Article 6 – Rupture pour faute
Tout manquement à l'une des conditions ou obligations énoncées par la présente convention peut entraîner sa résiliation. Celle-ci prend effet un mois après l'envoi d'une mise en demeure

par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse et après un entretien entre le jardinier et les membres du comité de gestion.

La résiliation pour faute est prononcée par le comité de gestion constitué aux motifs énumérés ci-après :

- Non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou du règlement intérieur annexé
- Non-paiement de la contribution après relance envoyée restée infructueuse au terme d'un délai d'un mois
- Mauvais comportement portant préjudice à un climat de bon voisinage
- Non-respect des prescriptions concernant les modes de culture
- Non-respect de l'interdiction de brûler sur place les herbes fauchées et tout autre produit.

Avant toute décision, le jardinier intéressé sera convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception par le gestionnaire et sera invité à fournir des explications au comité de gestion. A la suite de cet entretien, une décision définitive sera notifiée au jardinier concerné par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 – Effets de la rupture

En cas de non renouvellement de la convention entre le gestionnaire et le jardinier venu à échéance ou en cas de rupture de la convention de mise à disposition du terrain par la Ville pour quelque cause que ce soit, les parties sont libérées de leurs obligations contractuelles sous les réserves suivantes :

a) que le terrain ait été débarrassé de tous les objets personnels appartenant au jardinier,
b) que les clés des serrures et cadenas aient été remises au gestionnaire.

En cas de rupture du présent contrat, le jardinier remet tout ce qui a pu lui être confié (clé, matériel, outils) après un état des lieux réalisé. Aucun remboursement de la cotisation annuelle ne pourra être exigée en cas de rupture.

Article 8 – Clause de responsabilité

Le gestionnaire n'est pas responsable des dommages résultant de faits de vandalisme, sauf s'il est établi qu'ils résultent de sa faute ou de sa négligence.

Le jardinier est responsable de toutes les personnes qui l'accompagnent sur le site et de tout dommage résultant de son fait.
Afin de prévenir tout accident, il range les outils après utilisation, ne peut les mettre à disposition des visiteurs et, s'il est le dernier jardinier présent sur le site, veille à son départ à ce que le matériel soit rangé et la cabane fermée à clé. Il ne peut en aucun cas y stocker des produits inflammables ou des équipements à moteur thermique, ou tout autre équipement étranger à l'entretien et à la culture du terrain.

A Aix-en-Provence, le

Pour le Centre socio-culturel Jean-Paul Coste
Janine Bergé, Présidente

Le jardinier / la jardinière

Ont participé au groupe de travail

Espace citoyen

Fatiha BENSAID

Pierre BRAND

Bernadette BREGEARD

Jean De SANTIS

Amélie DUBOSC

Evelyne MARTEAU

Charles MERCIER-GUYON

Claude TERRIER

Jean-François TESSIER

André VEIRMAN

En coordination avec les services de l'agglomération du Grand Annecy : Florence JAFFRENOU, chargée de mission pour le dialogue citoyen - direction Prospective & pour la direction Aménagement : Sylvie BOUVIER, Antoine PICCON.

Jardins visités

Alby-sur-Chéran

Bluffy

Epagny-Metz-Tessy

Fermaculture - Annecy

Fillière

Poisy

Saint-Félix

L'Espace Citoyen du Grand Annecy

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Pour contacter le conseil de développement :

Mail. espacecitoyen@grandannecy.fr

Tél. 04 80 48 07 32
46, avenue des îles
74000 ANNECY

Notre site internet :
https://espacecitoyen.grandannecy.fr/

L'Espace Citoyen du Grand Annecy

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

ÉDITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANNECY

Les éditions de l'Espace citoyen, Conseil de développement de l'Agglomération du Grand Annecy, cherchent à valoriser l'expertise d'usage des citoyens, leurs perceptions du territoire dans la diversité des points de vue.
Une expérience apprenante, qui vise à développer tant l'écoute que le regard critique de chacun et chacune.

Elles visent également à diffuser les avis rendus, leurs chemins méthodologiques, les expériences coopératives pour y arriver et à capitaliser sur tous ses sujets d'exploration pour peut-être susciter une vision holistique des sujets approchés dans le champ des compétences de l'agglomération.
www.espacecitoyen.grandannecy.fr

Dessin de couverture designed by Freepik